

France

Position des femmes dans la prise de décision : **2.42/5**

Position socio-économique des femmes : **3.07/5**

Violences faites aux femmes : **2.42/5**



COMPRENDRE LA FRANCE

Même si le dernier gouvernement est paritaire et que 33% des leaders des principaux partis politiques sont des femmes, et en dépit de la législation sur la parité introduite en 2000, la France se retrouve au bas de l'échelle des pays européens lorsqu'on parle de représentation des femmes au parlement (27% in à l'Assemblée nationale ; 22% au sénat). Ce résultat médiocre s'explique par les sanctions purement financières attachées aux quotas légaux pour les listes électorales nationales, la réticence des partis à mettre en avant des femmes, et la pratique de cumul des mandats aux niveaux national et local.

Les femmes constituent 51.7% des fonctionnaires, mais n'occupent que 20.3% des postes de management. 10% des préfets sont des femmes et 11% des ambassadeurs. Dans le secteur privé, la nouvelle législation devrait stimuler une augmentation rapide du nombre de femmes siégeant aux conseils d'administration. Actuellement, les femmes constituent 22% des conseils d'administration, et seulement 3% des président-e-s des grandes sociétés.

Un peu plus de la moitié des femmes travaillent à temps plein (53%). Le congé de maternité est un peu plus court, 16 semaines, mais il est complètement rémunéré, tandis que 42% des enfants de moins de trois ans, un chiffre relativement élevé, et 94% de 3 ans à l'âge scolaire, sont encadrés dans le système préscolaire gratuit et universel de l'état. Toutefois, le système de garde présente encore des lacunes, et les mères restent les premières à les combler : le différentiel de taux d'emploi des mères et des pères d'enfants de moins de 12 ans s'élève à 17%.

En 2010-2011, 200 000 femmes de 18-75 ont été victimes de violence sexuelle en dehors de la maison en France. Trois fois plus de femmes ont été confrontées à cette violence au sein de leur propre foyer.

TENDANCES :



Suite à l'élection présidentielle de mai 2012, un nouveau gouvernement paritaire, 17 femmes/17 hommes, a été constitué, avec plus de femmes (11) que d'hommes (9) à la tête des ministères. Un ministère des droits des femmes a été recréé. Des mesures renforcées d'intégration de la dimension de genre ont été introduites au niveau ministériel, et une législation va être présentée en 2013.

En 2010, le parlement français a adopté l'une des législations européennes les plus progressistes en matière de parité au sein des conseils d'administration des sociétés privées et aux niveaux les plus élevés du service public. Le gouvernement s'est également engagé pour la parité dans la direction des universités.

En 2011, un rapport parlementaire a défini la prostitution comme une forme de violence à l'encontre des femmes, et une résolution a réaffirmé les principes abolitionnistes de la République. Une proposition législative est en cours de discussion, visant à pénaliser les clients-prostituteurs et à renforcer la protection des victimes.

En 2012, une législation renforcée sur le harcèlement sexuel est entrée en vigueur. Les député-e-s ont approuvé le remboursement à 100% de l'avortement et la gratuité de la pilule pour les filles de 15 à 18 ans.



En 2010, l'âge de la préretraite est passé de 60 à 62 ans, et les femmes et les hommes doivent aujourd'hui travailler deux années de plus, soit jusqu'à 67 ans, pour avoir droit à une retraite complète. Etant donné que les femmes passent déjà de longues périodes hors du marché du travail pour assumer la prise en charge non rémunérée des personnes dépendantes, elles ont rarement droit à une retraite complète. De plus, l'augmentation de l'âge de la retraite ne s'accompagne pas de politiques visant à améliorer l'insertion professionnelle des femmes âgées, dont le taux d'emploi est largement inférieur à celui des hommes dans la même tranche d'âge.

Points phares

27%

de femmes au parlement

49%

de femmes ministres seniors

3%

de femmes présidentes dans les grandes entreprises

Mesure légale exigeant

40%

de femmes dans les conseils d'administration, avec sanctions effectives depuis 2010

16%

de différentiel de salaire

67%

des personnes âgées dépendantes en structure d'accueil

Avortement disponible sur demande et gratuit